

Compte-rendu CAPD du 23 octobre

Réponses aux questions diverses posées par le SNUipp

Déclarations préalables

Le SNUipp a fait 2 déclarations préalables :

- sur le paritarisme
- sur les promotions

Les déclarations sont à consulter sur notre site.

PE stagiaires

Les 4 PES recrutés début octobre seront en formation jusqu'aux vacances de Noël et rejoindront leur classe début janvier. Ils occupent des postes libérés suite à des congés de formation, des congés longue durée et des congés maternité 3e enfant. Ils bénéficieront de la même formation que leurs collègues recrutés début septembre.

Prime ÉCLAIR

La prime sera versée sur le salaire de Novembre. Elle s'élève à :

- 500 € pour les adjoints et les RASED
- 300 € pour ceux qui n'auraient pas exercé à temps plein sur le RAR
- 1 000 € pour les trois directeurs.

Note et Inspection

Depuis Juin, il y a eu 2 maintiens de note sur 105 inspections.

Vous avez toujours possibilité de procéder à un recours auprès du DASEN si vous souhaitez une révision de votre note.

Si vous souhaitez apporter des compléments à votre rapport d'inspection, il est toujours possible d'y agraffer des observations.

Les IEN se tiennent à votre disposition pour commenter votre rapport. N'hésitez pas à user de cette possibilité offerte.

Animations pédagogiques

« obligatoires »

Ce terme n'est inscrit dans aucun texte officiel. Le SNUipp a proposé l'intitulé « priorités de circonscription ».

Nous avons rappelé que ces animations « obligatoires » ne doivent en aucun cas entraver l'exercice de notre droit syndical.

Il est donc possible de défalquer les réunions d'informations syndicales des animations pédagogiques obligatoires sans que les IEN n'aient à exercer une pression sur vous.

Droit individuel à la formation (DIF)

Dans l'attente d'une circulaire départementale, vous avez la possibilité d'ores et déjà de formuler une demande de DIF auprès du DASEN. Dans ce cadre, vous pouvez bénéficier d'une participation au coût de votre formation et éventuellement de temps pour effectuer votre formation.

Deux demandes ont déjà été formulées en septembre.

Remplacements (question SE-UNSA)

Actuellement, 1,7 classe n'est pas remplacée chaque jour. Pour l'instant, seules les autorisations d'absence sont impactées.

Pour les 7 journées dues par les collègues exerçant à 80%, la période retenue par le DASEN est janvier/février.

Si des contraintes familiales ou médicales ne sont compatibles avec ce calendrier, nous vous encourageons à contacter le DASEN pour un réaménagement de votre temps.

Calendrier provisoire des CAPD

- 20 novembre : CAPD formation continue + GT mouvement

-5 février : GT permutations

-19 mars : CAPD liste d'aptitude à la direction d'école + départ en CAPA-SH

-18 avril : GT cas particuliers

-14 mai : GT barème mouvement

-28 mai : CAPD mouvement

-2 juillet : GT phase d'ajustement